



## PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

# Sur la bonne voie

À titre de propriétaire, aimeriez-vous bénéficier d'une protection personnelle en cas d'invalidité, même si vous décidez de ne pas assurer vos employés?

### **UAP Inc. est heureuse de vous inviter, vous et vos employés, à participer au Programme d'assurance collective.**

Faites comme plusieurs magasins associés et membres NAPA AUTOPRO qui profitent déjà de ce programme intéressant parrainé par UAP Inc. et offrant :

- ▶ Une protection avantageuse pour tous, propriétaires et employés
- ▶ La flexibilité nécessaire pour répondre à vos besoins
- ▶ Un coût abordable à court et à long terme
- ▶ La facilité de gestion, d'utilisation et de compréhension

### **Devriez-vous participer?**

Si vous répondez **OUI** à l'une ou à toutes ces questions, vous voudrez probablement envisager de participer au programme :

- ▶ Est-ce que vos employés et leurs familles aimeraient pouvoir compter sur une aide financière pour couvrir leurs dépenses de soins de santé et de soins dentaires?
- ▶ Vos employés sont-ils les seuls soutiens de famille de leurs proches?
- ▶ Vos employés et leurs familles auraient-ils besoin d'un revenu plus important pour vivre dans l'éventualité d'un décès ou d'une invalidité?

**Centre de service aux employés  
ressources humaines de UAP Inc.**

1 800 923-7904  
rhcentreservice@uapinc.com



SOINS DE SANTÉ	Protection automatiquement offerte à vous et à vos employés
Franchise annuelle	50 \$
Hospitalisation	100 % (chambre à deux lits)
Médicaments	80 % jusqu'au débours maximum annuel de 750 \$ par personne (1 500 \$ par famille); 100 % par la suite
Autres soins	80 %
Renonciation	Oui (preuve de protection ailleurs requise)

SOINS DENTAIRES	Protection automatiquement offerte à vous et à vos employés
Franchise annuelle	50 \$
Soins de base	80 %
Restaurations majeures	50 %
Orthodontie	50 % (période d'attente d'une année)
Max. annuel/personne pour soins de base et restaurations majeures	1 500 \$
Max. à vie par personne pour orthodontie	2 500 \$ (1 250 \$ par année)
Guide des tarifs dentaires	Année précédente
Renonciation	Oui (preuve de protection ailleurs <b>NON</b> requise)

ASSURANCE VIE ET ACCIDENT	Protection automatiquement offerte à vous et à vos employés
Assurance vie de base	1 x salaire de base
Assurance vie facultative <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employé</li> <li>• Conjoint</li> <li>• Enfants</li> </ul>	10 000 \$ à 200 000 \$ 10 000 \$ 5 000 \$
Assurance accident facultative	10 000 \$ à 250 000 \$

Vous pouvez bénéficier de la protection du régime d'invalidité de courte durée, même si vous n'inscrivez pas vos employés.



Vous bénéficiez automatiquement de la protection du régime d'invalidité de longue durée, même si vous n'inscrivez pas vos employés.



INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE	Protection que vous pouvez choisir pour vous et vos employés*	INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE	Protection que vous pouvez choisir pour vous et vos employés*
Protection	66,67 % x salaire de base Payable après 15 jours d'invalidité, jusqu'à 15 semaines	Protection	60 % x salaire de base Payable après 17 semaines
Prestation max. par semaine	1 500 \$	Prestation max. par mois	5 000 \$
Renonciation	Oui (le propriétaire décide s'il renonce ou non à la protection pour le magasin; quelle que soit la décision pour le magasin, le propriétaire peut s'inscrire au régime et être admissible à des prestations après 4 semaines)	Indexation annuelle selon l'inflation	Augmentation de l'indice des prix à la consommation (max. 3 %)
		Renonciation	Oui (le propriétaire décide s'il renonce ou non à la protection pour le magasin; quelle que soit la décision pour le magasin, le propriétaire est inscrit automatiquement)

Votre choix de protection d'invalidité de courte durée n'est pas lié à votre choix de protection d'invalidité de longue durée, et vice versa.

\*Veuillez noter que certaines restrictions et conditions s'appliquent à tous les régimes.





---

*Sur la bonne voie  
Mars 2004*